

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 25

Artikel: Une grosse peur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

particulier au général. Toutefois, le récit qui va suivre nous montrera un homme qui, dans une situation embarrassante, sut se tirer d'affaire en affirmant que les canards sauvages n'ont qu'un pied.

Cet homme était un cuisinier nommé Mathieu, au service d'un seigneur italien grand amateur de la chasse. Celui-ci, rentrant un jour au château, remit au cuisinier un canard sauvage dont il voulait régaler un ami qu'il attendait à souper. Mathieu fit son devoir comme d'ordinaire, et, à l'heure dite, la volaille bien apprêtée, tirée de la broche, fut posée sur la table de cuisine. En ce moment entra une jeune fille qui, à son air dégagé et sans gêne, semblait avoir ses entrées libres en ce lieu. C'était la promise du chef Mathieu. « Ah ! quelle bonne odeur on sent ici, dit-elle, en mettant le nez au vent et flairant comme un limier qui cherche à s'orienter sur la passe ; qu'est-ce qui répand cette bonne odeur, Mathieu ? » — Voilà, dit-il, en indiquant le canard qui, jaune d'or et ruisselant de son jus, répandait par tout l'office un parfum vraiment réjouissant. L'eau vint à la bouche de la donzelle, et de ce ton calin, de cette voix doucelette que vous savez, elle dit à Mathieu, en lui passant un bras autour du cou : « Mon ami, donne-moi une bouchée de ce rôti. » — Ah ! c'est impossible, ma chère ; que dirait mon maître en voyant ce canard ainsi mutilé ?

Mais la fille d'Eve connaissait son homme, et n'était pas d'humeur à faire retraite sur un premier refus. Elle cajola, caressa, entortilla si bien le cuisinier, qu'il ne put y tenir plus longtemps, et saisissant son couteau, il enleva d'un coup une cuisse au canard et l'échangea contre un baiser avec la séductrice.

Après cela Mathieu commença à réfléchir sur les conséquences désagréables que pourrait avoir cet acte de faiblesse de sa part ; mais il espéra qu'avec quelque artifice, il marquerait si bien la place vide que la soustraction passerait inaperçue. Il n'en fut pas ainsi. Le gentilhomme ayant pris, à souper, le canard pour le découper, remarqua tout d'abord ce qui manquait, et ayant fait appeler le chef : « Qu'est devenue, dit-il, l'autre cuisse de ce canard ? » — Eh ! monsieur le comte, répondit Mathieu avec un ton de surprise parfaitement simulé, ne savez-vous pas que les canards sauvages n'ont qu'un pied ? — « Je ne t'ai pas appelé ici pour entendre tes sottises, réponds sérieusement à ce que je te demande. » — « J'ai l'honneur de répondre le plus sérieusement du monde à votre excellence, que les canards sauvages n'ont qu'un pied. »

Le comte ne voulant pas, en présence de son hôte, entrer en discussion avec son subalterne, passa outre en faisant signe à Mathieu de se retirer, et, pour le moment, l'affaire en resta là.

Le lendemain, de grand matin, son excellence fit seller deux chevaux, monta l'un et ordonna au cuisinier de monter l'autre ; puis ils s'acheminèrent à travers champs, vers un étang où d'ordinaire, en cette saison, stationnaient des canards sauvages. Arrivés au bord de l'eau, les cavaliers aperçurent tout d'abord une compagnie de ces oiseaux. On était au petit point du jour, et les canards dormaient, selon leur habitude, sur un pied, la tête cachée sous l'aile. Mathieu

s'autorisant à l'instant de la circonstance, dit à son maître : « J'espère, monsieur le comte, que vous ne douterez plus de la vérité de mon assertion, car vous pouvez parfaitement constater que tous ces canards que vous voyez là-bas n'ont réellement qu'un pied. »

Le gentilhomme eut peine à s'empêcher de rire en voyant l'assurance avec laquelle le drôle semblait triompher.

— Oui, dit-il, je constate ; mais tout à l'heure je vais te faire constater qu'ils en ont deux.

Et le comte se mit à crier : Ho, ho, ho !... Les canards s'éveillèrent à ce bruit, levèrent la tête et mirent l'autre pied à terre.

— Eh bien, Mathieu, qu'en dis-tu ?

— Je dis, monsieur le comte, qu'ils ont maintenant deux pieds ; mais quand votre excellence découpait son canard hier soir, elle n'a pas fait d'exclamation. Si vous aviez crié : Ho, ho, ho ! il est probable que l'autre cuisse aussi aurait paru sur le plat.

La cranma sucrâie.

Amà-vo la cranma ? Lo mè peinsò ! Et cein ne m'èbàyè pas ; kà quand y'été bouebo et que ma mère mettâi bouli lo lacé po fèrè lo café, se poivo, à catson, passâ lo dâi dein lo pot po rappertsi la cranma que restâvè alliettàie ein dedein, te possiblo que mè regalâvo ein mè létseint lo dâi ! Et po raclliâ la cassetta dzauna ! c'étâi à quoui étâi lo premi. Ora, quand on mè desâi qu'à la montagne on poivè avâi dè clliâ cranma pliein on baignolet et que quand on lâi pliantâvè la couilli le restâvè asse drâte que 'na bécllire, cein mè baillivè einviâ dè m'eingadzi coumeint boubelion. Ne faut don pas être mau l'èbâyâi se lâi a dâi dzeins et mémameint dâi municipalitâ que lâi vont tot espret po s'ein regalâ.

C'étâi l'an passâ. On municipau, que tegnâi montagne, invitè on bio dzo sé collègues po allâ onna demeindze sè reletsi lè pottès dè bouna cranma frètse, pè lo tsalè. La proposechon est votâie à l'unanimitâ, et on décidè que la demeindze d'après, syndico, municipaux et sergent partetront avoué lo tsai po sè reindrè à lo tsalè, dâo coté dè la petita Deint.

Lo syndiquo, qu'est on hommo pré-cauchenâo, et que sâ cein qu'est bon, fâ à l'hussier, dévânt dè parti :

— Dis vâi ! trace vito à la boutequa atsetâ on quilo dè sucro pelâ, que te preindrè avoué tè ; on tè reimborséra.

Cé sucro, c'étâi po adâoci la cranma.

L'autro va, fâ attatsi lo cornet po ne pas sènnâ la marchandi, et la demeindze matin, à 5 hàorès, lo syndiquo, lè municipaux et l'hussier, lo cornet dè sucro dézo lo bré, montont su lo tsai et modont po la montagne, diés què dâi quinsons, kâ à lè z'ourè recaffâ ein saillèseint dâo veladzo, n'aviont pas l'air d'allâ à ne n'einterrâ et tot dâo long dè la route sè sont amusâ coumeint dâi bossus.

Arrevâ à lo tsalè, iò sont tot dzoïâo dè

retrovâ l'âo collègue, recoumeinçont dè pe ballâ à être conteints d'être à lo mondo, et après avâi déplyi, on l'âo z'apportè on baignolet pliein dè bouna cranma que cein l'âo fâ dza dâo bin rein què dè la vairè ; et po pas que le sâi trâo frâide à l'estoma, tsacon soo de sa catsetta onna petite botolhie d'édhie dè cerise, kâ ein dzeins bin avezâ, l'aviont ti z'u clliâ boune idée.

— Ora, baille-vâi lo sucro, se fâ lo syndiquo à l'hussier, on petit bliosset permi clliâ cranma lâi vâo rein fèrè de mau !

L'hussier détatsè lo cornet, lo déplyé et lo séco on bocon su lo baignolet po sucrâ la cranma.

— Ora, agottâ-vâi cein, fâ lo syndiquo !

L'agottont ; ma diabe lo pas que cein est pe dâo.

— Remets-z'ein onco !

L'hussier ein revaissè on einbottâ ; mâ cé tsanero dè sucro fâ lo renitant ; on ne lo cheint pas.

— Que dâo diablio cein vao-te derè !

On ein remet onco... Adè lo mémo goût...

On vouâtè dein lo cornet... C'étâi dâo grietz.

Une grosse peur.

On entend parfois conter des choses dont on ne sait s'il faut rire ou pleurer.

Deux paysans m'amenâient, il y a quelques jours, un moule de hêtre. Tout en réglant leur compte, je leur offris un verre de vin, et nous causâmes de choses et d'autres pendant quelques instants. L'un d'eux fit remarquer entr'autres les changements notables et les améliorations que Lausanne a subis depuis quinze ou vingt ans. Il faisait l'éloge de nos nouvelles constructions et de la manière dont on bâtit aujourd'hui.

— En effet, lui dis-je, Lausanne s'est en quelque sorte transformé depuis un quart de siècle ; mais il faut reconnaître que dans vos campagnes on a aussi réalisé de nombreux progrès. Vos villages sont propres et respirent l'aisance ; vos habitations sont gracieuses et commodes.

— Oui, il y en a quelques-unes, mos-sieu, c'est vrai, mais il y en a d'autres qui ne sont pas tant commodes... Te souviens-tu, François, de l'enterrement du père Pioget ?...

— Aloo, si je m'en souviens !... Raconte-voir ça à monsieur du Conteur.

— Eh bien, reprit l'autre, c'est seulement pour en revenir à ce que je vous disais des maisons de la campagne ; il y en a qui ne sont pas tant commodes.

Lorsque notre voisin, le père Pioget, est mort, c'est mon beau-frère que voilà qui m'a aidé à sortir le cercueil... Il y avait là un petit escalier, tout étroit ; impossible d'avancer ni de tourner. Alors il nous a fallu le lever en l'air ;

mais crac, voilà que mon pied manque une marche!... La bière s'ouvre, le mort me passe pas-dessus la tête et roule jusqu'au bas de ce tonnerre d'escalier, — estiguez le terme, mossieu.

Jamais de ma vie je n'ai eu une pareille peur!... Qu'en dis-tu, beau-frère?

— Tais-toi, fait l'autre, ne m'en parle pas, je l'ai cru assommé!...

On conviendra qu'il n'est pas possible de garder un air sérieux à l'ouïe d'histoires semblables. Hélas, il y aura toujours dans la vie de ce monde, si accidentée, si remplie d'incidents divers, des choses à la fois tristes et comiques dont on ne sait s'il faut rire ou pleurer.

Un Lausannois nous rapporte, de son dernier voyage à Paris, une petite feuille-réclame, qui lui a été remise par un de nos compatriotes, marchand de vins, rue de Provence. Celui-ci s'appelle Favey, et sa femme Grognez.

L'établissement tenu par notre compatriote s'annonce de loin par l'enseigne: **Favey-Grognez**. Cette enseigne, construite en forme de transparent, est brillamment éclairée le soir.

Quant à la réclame que nous avons sous les yeux et qui est distribuée à tous les Suisses qui vont se rafraîchir chez Favey, elle est ainsi conçue:

FAVEY-GROGNEZ

11, rue de Provence, 11

(près le Faubourg-Montmartre).

FAVEY et GROGNEZ! Ces deux noms rappelleront certainement à nos compatriotes la désopilante histoire racontée par le *Conteur vaudois*, sur le voyage de deux braves Suisses à l'Exposition de 1878 et rééditée ensuite en brochure, à Lausanne, chez M. Vincent.

Le petit neveu de Grognez, qui assiste tout ému à la scène attendrissante (page 59 de la brochure), a voulu, lui aussi, voir la grande capitale. Grandi et marié, il s'est installé en plein cœur de Paris, à deux pas du Faubourg-Montmartre, d'où ses vins vaudois, ses saucisses aux choux, ses jambons dodus et ses copieuses fondues, répandent une odeur appétissante jusque dans les bureaux du *Figaro* et de la *Croix Fédérale*, deux journaux rédigés par des gourmets qui envahissent les cabinets particuliers du moderne Favey-Grognez.

À la sortie du bal de la *Société suisse de Secours mutuels*, tous les confédérés de Favey-Grognez trouveront chez lui les gourmandises susceptibles de dompter définitivement leurs danseuses.

Lè marmottès.

On comi-voyageu arrevé on dzo pè Mâdon avoué dués marmottès, que l'est tot bounameint dâi valisès, iò tegnâi lè z'échantiyons dè cein que l'allavè offri à veindrè ài boutequi; et coumeint l'étié on bocon pèsantès et que cein l'imbétavè dè lè portâ, ye crié on es-

pèce dè cormoran que sè promenâvè decouté la gâra et qu'avâi l'ai dè tsertsi dè l'ovradzo, et la fâ:

— Veni-vai ài bagadzo! y'é quie dués marmottès à portâ, et mè faut cauqon po cein.

L'autro lo vouâtè, lài repond tot net què na, fâ demi-tou, s'ein va, et laissè pliantâ quie lo comi-voyageu qu'est tot ébâyi dè cé refus. Ye crié on autro compagnon qu'étâi assebin perquie, que ne fâ pas lo renitant, que va eimpogni lè valisès po lè portâ tsi dou âo trâi boutequi, et revint à la gâra onna demi-hâora après avoué trâi francs que lo comi-voyageu lài avâi bailli.

— Bâogro dè fou, se fâ à l'autro, qu'étâi assebin revenu perquie, porquie n'as-tou pas volliu portâ cliâo marmottès? m'a bailli trâi francs!

— Lè portâ! lè portâ! repond l'autro, diabe lo pas! le moozant, cliâo bitès!

Toutes les conversations du jour sont à l'épouvantable catastrophe de *Mönchenstein*, et cela se comprend. Une véritable panique s'est subitement emparée des populations et l'on n'entend partout que des gens qui vous disent: « On n'osera bientôt plus aller en chemin de fer; je n'y mets plus les pieds, j'irai en bateau. »

Il faut avouer à ce sujet que quelques feuilles ont été bien mal inspirées en jetant le doute sur tel ou tel point de nos voies ferrées, et sur les accidents qui pourraient en résulter. Il nous semble qu'avant de parler de choses semblables, il vaut la peine de se renseigner, et de se renseigner à bonne source.

Nous estimons du reste que s'il y a jamais eu une époque favorable pour voyager en chemin de fer, — même sur les lignes qui semblent inspirer tant de craintes à certaines personnes, — c'est bien celle-ci.

En effet, jamais croyons-nous on n'a pris autant de précautions que depuis quelques jours; c'est toujours ce qui arrive en telles circonstances. Car il faudrait supposer les compagnies bien peu intelligentes, bien peu soucieuses de leurs intérêts, pour qu'il en soit autrement. Nous avons l'entière conviction qu'il n'est pas aujourd'hui un inspecteur, pas un ingénieur, pas un chef de train, pas un employé quelconque de chemin de fer qui n'ait l'œil au guet et qui n'ait conscience de toute sa responsabilité.

Puisse cet état de choses, quelque peu exceptionnel aujourd'hui, devenir la règle.

Donc, la résolution que nous entendons prendre par nombre de personnes de ne plus voyager en chemin de fer, ou de ne le faire que le plus rarement possible, ne se justifie pas.

Un de nos abonnés nous communique une lettre trouvée dans la rue, et par laquelle un jeune homme fait une demande en mariage des plus comiques. Nous y remarquons entr'autres le passage suivant:

« Chaire madame, je me recommande bien à vous car je vois que vous ete la plus meitre de la méson. Si vous voulez me promettre une de vo files en mariages je serai bell et bien content et encore heureux. Dans tous les cas si vous m'en promettez une je me recommande pour celle qui a les boucles d'horeilles. »

Fragment d'une lettre d'un ami à un intime:

« Mon cher, depuis deux ans que je vous ai prêté trois cents francs, je ne vous vois plus. Ou rendez-moi mon argent, ou rendez-moi mon ami. »

En Bretagne. — Voici une curieuse coutume de ce pays. Le jour de la Saint-Michel, les filles à marier ayant une dot, de Penzé et des paroisses voisines, viennent, dans leurs plus beaux atours, s'asseoir sur les parapets du pont. L'une fait valoir sa taille, l'autre son pied mignon, une troisième exhibe une forêt de cheveux, une quatrième montre un bras potelé. Chacune travaille pour son compte et se rengorge dans ses habits à plusieurs rangs de galons d'argent.

Du côté des garçons, le spectacle n'est pas moins curieux. Celui-ci s'avance en frisant une fine moustache; celui-là rejette en arrière sa longue chevelure; cet autre se redresse comme un tambour-major; les œillades s'échangent, c'est un vrai feu d'artifice.

Quand un galant a remarqué une fille, il lui tend la main pour l'aider à descendre du parapet et entre en pourparlers avec elle. Les parents s'approchent ensuite et, lorsque les parties sont d'accord, on se frappe dans la main pour cimenter les fiançailles. C'est simple et original.

Faire un trou à la lune. — Cette vieille locution populaire a été expliquée de diverses manières, mais voici celle qui nous paraît la plus vraisemblable.

Faire un trou à la lune s'applique à l'idée de partir en secret en emportant la caisse, de se dérober aux recherches, de faire, en un mot, banqueroute.

Le terme des contrats et des paiements était, dans les temps anciens, fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec laquelle commençait l'année. C'est pourquoi les débiteurs qui ne payaient pas à l'échéance de la pleine lune ou qui déclinaient cette échéance par une banqueroute, étaient supposés faire une brèche ou un trou à la lune.